

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD264

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 6

I. Au début de l'alinéa 1, insérer la mention suivante :

« I. »

II. En conséquence, au début de l'alinéa 2, insérer la mention suivante :

« II. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.